

ARTICLE 6 : Catégories d'âge – SAISON 2010-2011

On distingue les catégories d'âges suivantes:

=> la pluparts sont définies sur base de la période dans laquelle se situe la date de naissance:

- **Mini-poussins** : un joueur fait partie des mini-poussins si, au 1^{er} janvier de la saison en cours, il n'a pas atteint l'âge de 7 ans (né en '05 & '04). = **U7**
- **Super-poussins** : un joueur fait partie des super-poussins si, au 1^{er} janvier de la saison en cours, il n'a pas atteint l'âge de 9 ans (né en '02 & '03). = **U9**
- **Poussins** : un joueur fait partie des poussins si, au 1^{er} janvier de la saison en cours, il n'a pas atteint l'âge de 11 ans (né en '01 & '00). = **U11**
- **Benjamins** : un joueur fait partie des benjamins si, au 1^{er} janvier de la saison en cours, il n'a pas atteint l'âge de 13 ans (né en '99 & '98). = **U13**
- **Minimes** : un joueur fait partie des minimes si, au 1^{er} janvier de la saison en cours, il n'a pas atteint l'âge de 15 ans (né en '97 & '96). = **U15**
- **Cadets** : un joueur fait partie des cadets si, au 1^{er} janvier de la saison en cours, il n'a pas atteint l'âge de 17 ans (né en '95 & '94). = **U17**
- **Juniors** : un joueur fait partie des juniors si, au 1^{er} janvier la saison en cours, il n'a pas atteint l'âge de 19 ans (né en '93 & '92). = **U19**
- **Seniors** : un joueur fait partie des seniors si, au 1^{er} janvier de la saison en cours, il est âgé de 19 ans ou plus.

=> une autre est définie sur base de l'âge absolu:

- **Veterans** : 35 ans ou plus

** Règlement Fédération Belge de Rugby ci dessous.*

REGLEMENT F.B.R.B.

PARTIE 2: PARTIE SPORTIVE

ARTICLE 6 : Catégorie d'âge.

... «Une licence compétitive autorise le joueur dont le nom est mentionné sur la licence à participer aux compétitions officielles correspondant au sexe de l'intéressé et à la catégorie d'âge mentionnée sur la licence. Une licence jeune compétitive autorise même son détenteur à disputer des rencontres dans la catégorie située directement au-dessus de celle mentionnée sur la licence. Pour les mineurs d'âge, l'accord écrit des parents est toutefois requis, ainsi qu'une autorisation médicale. Ces documents doivent alors être joints à la licence. Ceux qui ont atteint l'âge de 17 ans peuvent, sous les mêmes conditions, participer aux rencontres pour seniors. Pour les féminines, cet âge minimum est ramené à 15 ans.

Il est interdit, avec une licence jeune compétitive, de jouer en première ou deuxième ligne si l'on joue dans une catégorie supérieure, sauf si le joueur est majeur.

Le non-respect de ces règles relatives à cet article entraîne la perte du match (FF pour l'équipe en faute).

Avec une licence compétitive il est interdit de figurer comme joueur sur 2 feuilles de match différentes dans un délai de 48 heures, sauf si le joueur est majeur. Dans ce même délai un junior majeur ne peut figurer parmi les quinze premiers joueurs que sur une seule feuille de match. Le non-respect de cette règle entraîne un FF pour les deux équipes qui ont noté ce joueur sur la feuille de match. » ...

Explication:

Un cadet peut jouer en junior mais ne peut être sur deux feuilles de match endéans les 48h. Donc s'il joue en cadet un jour il **ne peut pas** jouer en junior le même jour.

Un junior non majeur (né en '91) ne peut être sur deux feuilles de match endéans les 48h. Donc s'il joue en junior le samedi il **ne peut pas** jouer en senior le dimanche.

Un junior majeur (né en '90) peut être sur deux feuilles de match endéans les 48h mais pas deux fois comme titulaire. Donc s'il joue en junior le samedi il **peut** jouer en senior le dimanche en tant que réserviste.